

L'ESSENTIEL

■ Le Conseil supérieur des programmes a rendu publics le 15 avril 2015 ses projets de programmes pour l'école élémentaire et le collège. Ces projets ont été proposés à la consultation nationale du 11 mai au 12 juin 2015. Cette phase de consultation, qui a largement mobilisé les personnels, a fait l'objet d'un rapport national de synthèse. Elle a permis à la ministre de saisir à nouveau le Conseil supérieur des programmes pour qu'il fasse évoluer ses projets selon des indications détaillées, cycle par cycle et discipline par discipline. Les programmes doivent être remis début septembre 2015 en vue d'une présentation devant le Conseil supérieur de l'éducation au début du mois d'octobre.

De nouveaux programmes organisés de façon plus cohérente et plus progressive**Des programmes articulés au socle commun de connaissances, de compétences et de culture**

Les programmes assurent l'acquisition des connaissances et des compétences fondamentales.

Ils déclinent et précisent les objectifs définis par le nouveau socle commun. Celui-ci s'articule autour de cinq domaines : les langages pour penser et communiquer ; les méthodes et outils pour apprendre ; la formation de la personne et du citoyen ; les systèmes naturels et les systèmes techniques ; les représentations du monde et l'activité humaine.

Ces nouveaux programmes, que la ministre souhaite plus simples et plus lisibles, doivent être plus favorables à la réussite de tous les élèves et à l'amélioration de la qualité des enseignements. Leurs objectifs doivent être clairs et définis selon une progression adaptée aux apprentissages des enfants.

Des programmes conçus par cycle et selon une logique curriculaire

Les programmes doivent permettre, pour chaque élève, l'acquisition progressive des connaissances et des compétences au sein des trois cycles de la scolarité obligatoire :

- le cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1, et CE2) ;
- le cycle 3, cycle de consolidation (CM1, CM2 et classe de 6^e) ;
- le cycle 4, cycle des approfondissements (classes de 5^e, 4^e et 3^e).

Les programmes présenteront les enjeux et les objectifs de formation de chaque cycle, mettront en évidence la contribution des différents champs disciplinaires à l'acquisition de chacun

des cinq domaines de formation du socle commun et préciseront, par champ disciplinaire ou discipline, les niveaux de maîtrise attendus à la fin du cycle, les connaissances et les compétences à acquérir. Ils indiqueront également les repères de progressivité nécessaires pour organiser la formation des élèves durant les trois années du cycle.

Une mise en œuvre accompagnée par la formation et les ressources

Les nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège entreront en vigueur à la rentrée 2016. Tout au long de l'année 2015-2016, des actions de formation seront organisées aux niveaux national et académique afin d'accompagner cette mise en œuvre. Parallèlement, la direction générale de l'enseignement scolaire produira, en lien avec l'inspection générale de l'éducation nationale, un ensemble de ressources pédagogiques.